

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-
Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 216 du 5 janvier 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ2100997S

**Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur
en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 58467 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032346S),

Décide :

Article 1

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2021 :

Paris	Alain	NIGEND : 128538
--------------	-------	-----------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2021 :

Schindler	Thierry	NIGEND : 215853
------------------	---------	-----------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2021 :

Gavet	Damien	NIGEND : 238819
Bionnier	Pierre-Arnaud	NIGEND : 239036
Humeau	Fabrice	NIGEND : 273724

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2021 :

Caillier	Clément	NIGEND : 354020
Colas	Pierrick	NIGEND : 319063
Chanhaseng	Mickaël	NIGEND : 232419
Bock	Cédric	NIGEND : 253812

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 janvier 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,
L. Tavel*